



## Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-079

### Procédé : **PV LIGHT 2**

(avec modules Schüco MPE Série PS 05, PS 04, MS 04, 05, 06)

Titulaire : Société SCHÜCO INTERNATIONAL SCS, 4-6 route de Saint Hubert, BP 3,  
ZI du Chemin Vert – FR –78610 LE PERRY EN YVELINES

*Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-079. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.*

### 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE<sup>(1)</sup>

#### 1.1.1. Description succincte

Le procédé "PV LIGHT 2" est un système de montage pour modules photovoltaïques permettant une mise en œuvre en toiture.

#### 1.1.2. Domaine d'emploi prévu

- Utilisation en France européenne pour hors zone de montagne caractérisée par une altitude supérieure à 900 m.
- Locaux à faible et moyenne hygrométrie.
- Pente de toiture supérieure à 15°.

La couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment laquelle incombe à la structure de celui-ci.

Sous réserve de vérification, pour chaque installation, selon les règles NV 65 modifiées, que les sollicitations climatiques appliquées sur la toiture et des actions locales, en rives, ne dépassent pas les charges admissibles suivantes :

Charges ascendantes	1100 Pa
Charges descendantes	1100 Pa

la stabilité propre de l'installation peut être correctement assurée.

Si le générateur ne va pas jusqu'à l'égout, la charge de neige est à pondérer d'un coefficient 1,6.

### 2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-079 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

### 3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 13/10/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

<sup>(1)</sup> La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2010-079.

#### CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2  
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX. (33) 01 60 05 70 37 | SIRET 775 688 229 000 27 | [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL | RCS MEAUX 775 688 229 | TVA FR 70 775 688 229  
MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS